

- Information
- Initiatives
- Innovation

Rapport annuel de l'IFIC
Actualité, tendances et perspectives 2002

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA



Cordiale bienvenue au rapport annuel 2002 de l'IFIC

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ



L'IFIC a relevé de nombreux défis en 2002. En effet, nous avons commencé à offrir nos cours de formation en ligne, le secteur des fonds communs de placement a enregistré des ventes nettes très satisfaisantes, notamment en ce qui concerne les fonds à long terme et ce, malgré les soubresauts du marché. Enfin, pour la toute première fois, l'IFIC présente son rapport annuel en ligne !

L'IFIC représente les intérêts du secteur des fonds communs de placement depuis déjà quatre décennies. Malgré les rachats massifs et l'extrême volatilité des marchés ces derniers temps, notre secteur n'en a pas moins réussi à poursuivre sur sa lancée, faisant passer son actif sous gestion de 67 milliards de dollars en 1992 à plus de 415 milliards à la mi-juillet 2002. Voilà qui témoigne de la vitalité de notre industrie, plus particulièrement au cours de la dernière décennie. Cela en dit long également sur la confiance des investisseurs à l'égard de notre secteur et des fonds communs de placement. Outre la croissance phénoménale de l'actif dans notre secteur d'activité, l'Institut lui-même a toutes les raisons d'être fier de ses nombreuses réalisations. Nous prêtons une oreille

attentive à vos points de vue et sommes constamment à l'affût des tendances de notre secteur de manière à contribuer à l'essor de vos entreprises.

Comme vous pourrez le constater en parcourant le rapport annuel 2002, l'IFIC joue plusieurs rôles auprès de ses membres et du public investisseur. En effet, l'Institut fait office de coordonnateur, de défenseur, d'éducateur et d'initiateur. Je vous invite à lire attentivement le présent rapport pour redécouvrir votre association. Nous vous invitons également à nous faire part de vos besoins et de vos attentes. Et surtout, n'hésitez pas à nous faire savoir comment vous entrevoyez les rôles que l'IFIC est appelé à jouer au cours des prochaines années en tant que coordonnateur, défenseur, éducateur et initiateur.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Le président et chef de la direction,

L'honorable Thomas A. Hockin

www.ific.ca

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

2) Kevin Wolfe — Message du président du conseil d'administration



Au cours des deux années où j'ai eu l'honneur de présider le conseil d'administration de l'IFIC, j'ai eu, à maintes reprises, l'occasion d'apprécier le dévouement du personnel de l'Institut et des bénévoles, leurs efforts et surtout, leur souci constant de répondre aux besoins et aux attentes de notre secteur d'activité. L'année 2002 marque le quarantième anniversaire de la création de l'IFIC qui joue un rôle proactif auprès des organismes de réglementation, des instances gouvernementales ainsi que du marché depuis quatre décennies.

Le conseil d'administration de l'Institut, composé de trente-deux représentants de l'industrie, continue de répondre à vos besoins ainsi qu'à ceux de vos entreprises. Bon nombre d'entre vous avez été à même de constater le rôle important joué par l'IFIC en tant que coordonnateur au cours des premiers jours qui ont suivi la tragédie du 11 septembre 2001. Ceux et celles qui ne participent pas directement aux travaux des divers comités de l'IFIC ou qui ne sont pas conscients des nombreux rôles qu'il est appelé à jouer, pourront, à la lecture du présent rapport, mieux comprendre les avantages d'adhérer à notre organisme. Ils seront aussi à même de constater que l'Institut ne ménage aucun effort pour servir les intérêts de ses membres issus de milieux variés.

L'IFIC fournit à ses membres une tribune qui leur permet de discuter des questions de l'heure, de prévoir les grandes tendances et de partager leurs points de vue

sur des sujets qui les intéressent au plus haut point. Par ailleurs, ce partage des communications permet aux membres de se conformer aux exigences du marché en rapide évolution et de répondre aux attentes de leurs clients et des organismes de réglementation de façon rapide et économique. Le fait que l'IFIC agisse en tant que porte-parole de notre secteur s'est avéré avantageux pour nos membres à plusieurs égards, qu'il s'agisse des questions en rapport avec la gouvernance des OPC, de l'évaluation des portefeuilles ou des questions fiscales, pour n'en nommer que quelques-unes. Le rapport annuel est parsemé d'autres exemples qui témoignent du dévouement sans faille de l'IFIC afin de préserver l'intégrité de notre secteur.

Au moment de tirer ma révérence en tant que président du conseil d'administration, je tiens à remercier sincèrement les nombreux intervenants bénévoles qui ont participé aux travaux des divers comités et à la myriade de projets entrepris par l'IFIC. C'est grâce à leur collaboration que votre association peut continuer à assumer pleinement ses rôles de coordonnateur, de défenseur, d'éducateur et d'initiateur.

Avec nos très cordiales salutations,

Le président du conseil d'administration de l'Institut,

Kevin W. Wolfe

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

3) Joanne Vézina – Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)



C'est avec une fierté sans pareille que je revois l'année que le Conseil des fonds d'investissement du Québec a vécu sous le signe du changement. Jamais comme aujourd'hui, notre industrie n'a connu de tels défis visant à améliorer le véhicule des fonds communs de placement déjà performant, et dans lequel de plus en plus de Québécois choisissent d'investir.

L'histoire du Québec est réécrite avec le projet de loi n° 107 qui adopte les recommandations du *rapport Martineau* de décembre 2001. Les domaines de la distribution, de la solvabilité, du marché des valeurs, de l'indemnisation ainsi que de la protection du consommateur seront assujettis à un guichet unique. Le CFIQ a d'ailleurs envoyé à Mme Pauline Marois, ministre des Finances du Québec, un mémoire décrivant notre position qui, bien qu'applaudissant l'initiative de créer un régime simplifié, a cependant porté à son attention plusieurs problématiques importantes pour nos membres. Nous avons demandé à la ministre de concilier l'importance des obligations de conformité avec le besoin d'autonomie des représentants. Ce sujet important que nous avons présenté à la ministre a été résolu par la loi 107, et comporte une disposition qui permet aux placeurs d'être avisés d'une plainte déposée envers l'un de leurs représentants. Nous avons aussi dirigé une coalition qui a demandé à la ministre de considérer l'industrie des fonds communs de placement et des assurances comme deux entités distinctes, principalement en ce qui a trait aux mécanismes de leur réglementation respective. Nous avons également demandé un moratoire concernant l'inscription des représentants autonomes auprès du *Bureau des services financiers*. Enfin, nous avons adopté un code de déontologie qui prévoit une

meilleure protection des individus participant aux comités, de nos sociétés membres et de notre association.

Afin de mieux comprendre les initiatives que nous entreprenons en votre nom, et peut-être encourager votre participation, je vous invite à venir visiter, dans les prochains mois, la section du CFIQ qu'abritera le site Web de l'IFIC. Notre collaboration avec l'Institut des fonds d'investissement du Canada permet de miser sur les forces de chacun afin de mieux servir les sociétés de fonds, les placeurs et les membres associés du secteur des fonds communs de placement.

J'aimerais remercier les cinquante-six membres des comités du CFIQ. Ces derniers représentent efficacement notre secteur d'activité et contribuent grandement aux résultats positifs du comité d'opérations et d'administration, du comité de réglementation, du comité de communication, et des tout nouveaux comités de distribution et de conformité.

Avec nos très cordiales salutations,

La présidente, Conseil des fonds d'investissement du Québec et vice-présidente, Clients et expansion de l'entreprise, Gestion financière Talvest,

Joanne Vézina

La mission du CFIQ :

Représenter les divers intervenants de l'industrie des fonds communs de placement au Québec et en faire la promotion, en collaboration avec l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

4) L'IFIC : le défenseur

● *ADRC et questions d'imposition*

● *Agents de conformité des sociétés de gestion de fonds : normes de compétence et recrutement*

L'IFIC joue un rôle de premier plan pour ce qui est de relever les changements apportés à l'imposition des fonds, des investisseurs et des sociétés de gestion de fonds. Nous avons été les premiers à proposer aux autorités fiscales des modifications mutuellement avantageuses à ce sujet. Notons entre autres l'amendement des règles de l'article 115 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en vertu duquel nous déployons des efforts pour permettre aux gestionnaires de portefeuille du Canada de gérer des éléments d'actif étrangers sans craindre que ceux-ci ne soient assujettis à l'impôt canadien. De plus, l'IFIC exerce des pressions pour alléger le fardeau fiscal des résidents du Canada dont le placement initial est, en raison du versement de distributions d'une société étrangère qui a procédé à une cession d'actions étrangères, injustement assujetti à l'impôt sans que les actions aient été liquidées.

Nous continuerons de chercher à faire modifier les règles fiscales de façon à les rendre plus efficaces et pertinentes pour les fonds communs de placement. Nous avons notamment demandé la permission de distribuer les feuillets d'information et les reçus de cotisation aux RER par voie électronique pour réduire la consommation de papier et les coûts. Nous sommes également intervenus au nom de nos membres pour inciter l'ADRC à adopter, relativement aux cotisations aux RER, des normes de compte rendu électronique avantageuses, efficaces et à même d'alléger le fardeau de l'industrie.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

4) L'IFIC : le défenseur

● *ADRC et questions d'imposition*

● *Agents de conformité des sociétés de gestion de fonds : normes de compétence et recrutement*

Les normes de compétence des agents de conformité des sociétés de gestion de fonds, telles qu'elles sont stipulées dans la Règle 31-502, ne traduisent pas la gamme complète des responsabilités qui incombent quotidiennement à ces personnes.

Comme cette Règle stipule des normes de compétence excessivement restrictives, elle occasionne des difficultés à l'industrie au moment de recruter des agents de conformité. La candidature de bon nombre de personnes très compétentes, qui sont tout à fait en mesure d'accomplir les tâches d'un agent de conformité, est rejetée pour la seule raison que celles-ci ne possèdent pas l'expérience et les accréditations exigibles en vertu de la Règle.

L'IFIC s'efforce de faire modifier les règles qui touchent les exigences d'un agent de conformité au sein d'une société de gestion de fonds, telles qu'elles sont énoncées dans la Règle 31-502, et a appris que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario mettra sur pied un comité consultatif pour recommander des normes de compétence plus pertinentes ; on a demandé à l'IFIC de se joindre à ce comité. Les modifications devraient engendrer des normes qui rendent mieux compte des compétences requises d'un agent de conformité pour s'acquitter de ses tâches quotidiennes.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

5) L'IFIC : l'éducateur

● Feuilles d'information pour les investisseurs

● Séminaires (Forum des agents de conformité et Conférence T+1)

● IFSE.ca

Au mois de septembre 2001, L'IFIC a publié une série de feuilles d'information intitulée *Foire aux questions* portant sur une vaste gamme de sujets en rapport avec la réglementation et le monde des placements.

Les feuilles se divisent en quatre catégories que voici :

- Série 1:** Fonds communs et réglementation
- Série 2:** Droits et obligations des investisseurs
- Série 3:** Les investissements pour la famille et les particuliers
- Série 4:** Placements internationaux

Les feuilles d'information déjà présentés sur le site Web de l'IFIC sont jumelés à la nouvelle série de manière à créer une base de données permettant de répondre aux principales questions que se posent les investisseurs au sujet des fonds communs de placement. D'autres séries viendront se greffer à celles déjà publiées, notamment une série sur les produits de

fonds communs de placement et une autre sur la planification financière et les stratégies de placement.

Les feuilles ont été élaborés à partir des questions auxquelles doit le plus souvent répondre le personnel de l'IFIC. L'Institut souhaite ainsi offrir gratuitement à ses membres et aux investisseurs une information conviviale et à laquelle ils peuvent accéder facilement.

Ces feuilles sont d'autant plus utiles qu'ils permettent aux employés en contact avec le public de répondre plus rapidement et efficacement aux demandes des investisseurs et de faire en sorte que leurs réponses soient conformes à celles fournies par les intervenants du secteur ou les employés des centres d'appels.

Les feuilles d'information permettent aussi de sensibiliser le public investisseur aux questions qui touchent le secteur canadien des fonds communs ainsi qu'au cadre réglementaire auquel il est assujéti.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

5) L'IFIC : l'éducateur

● *Feuillets d'information pour les investisseurs*

● *Séminaires (Forum des agents de conformité et Conférence T+1)*

● *IFSE.ca*

En réponse aux demandes de l'industrie, l'IFIC a offert deux séminaires pédagogiques portant sur des questions d'actualité en 2002. Le Forum des agents de conformité et la Conférence T+1 ont prouvé que l'IFIC pouvait se pencher sur des sujets brûlants en fournissant des réponses tangibles et de nouvelles perspectives. Ces séminaires procurent aux experts une tribune où ils peuvent partager leurs connaissances avec les membres de l'industrie. Ils permettent aussi à nos membres de se tenir au fait des renseignements et techniques d'avant-garde qui aideront leurs organisations à se préparer aux changements dont l'industrie fera l'objet.

Le Forum des agents de conformité s'est penché sur les sujets suivants :

- normes minimums pour la supervision des comptes ;
- fonds de couverture et autres produits spécialisés ;
- blanchiment d'argent ; et
- respect de la vie privée.

La Conférence T+1, qui a duré une demi-journée, a abordé les questions suivantes :

- comptes établis au nom du client ;
- traitement des opérations des particuliers ; et
- dématérialisation.

L'IFIC continuera de se pencher sur les questions brûlantes d'actualité de notre secteur et de fournir aux membres toute l'information dont ils ont besoin. Surveillez les annonces des congrès et séminaires qui sont prévus en 2003.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

5) L'IFIC : l'éducateur

- Feuillet d'information pour les investisseurs
- Séminaires (*Forum des agents de conformité et Conférence T+1*)
- *IFSE.ca*



Au printemps 2002, l'IFIC et l'Institut canadien de planification financière ont uni leurs efforts pour créer un nouvel institut d'enseignement à distance – www.IFSE.ca, qui offre des programmes de services financiers abordables par le biais de son nouveau portail Internet didactique. Cet institut novateur allie les avantages de l'enseignement en classe avec ceux de la formation à distance au sein d'un seul campus virtuel. Bon nombre de cours ont déjà fait l'objet d'une restructuration, et le reste le fera prochainement, dans le but de tirer parti d'Internet pour optimiser les avantages de la formation à distance et favoriser la participation de tous les genres d'apprenants. Les étudiants en apprendront davantage et ce, en moins de temps d'étude. De l'inscription à la remise des diplômes,

tout peut se faire en accédant à notre portail d'apprentissage à l'aide d'un code d'accès confidentiel et d'un numéro d'étudiant.

Le site www.IFSE.ca a aussi été conçu pour offrir aux étudiants et aux membres de l'IFIC une formation à guichet unique sur les services financiers. Nous y avons incorporé des programmes didactiques qui procurent aux étudiants un cheminement de carrière complet et ininterrompu au sein de l'industrie. Nos programmes s'adapteront aux changements qui surviendront au sein de l'industrie, dont sa consolidation et l'intégration des compétences requises en vertu de la réglementation.

Voici certains des cours que nous offrons, ou que nous offrirons sous peu, en vertu de ce programme d'apprentissage novateur :

- le programme PFA^{MC} (offert en anglais seulement) ;
- le programme d'admissibilité au permis d'assurance-vie (version française à venir) ; et
- le Cours des fonds d'investissement canadiens (version papier disponible en français).

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

5) L'IFIC : l'éducateur

- Feuillet d'information pour les investisseurs
- Séminaires (*Forum des agents de conformité et Conférence T+1*)
- *IFSE.ca (suite)*

Nous nous sommes aussi exclusivement associés à un *réseau de partenaires académiques* regroupant plus de 50 collèges et universités d'un bout à l'autre du Canada qui utiliseront nos programmes et portails Internet pour en dispenser des versions en classe.

De plus, nous offrons des programmes de *formation permanente* qui vous permettent de maintenir les connaissances professionnelles requises pour poursuivre votre cheminement de carrière (ces programmes sont offerts en anglais seulement).

Les membres de l'IFIC peuvent tirer parti de la puissance et des résultats du nouveau programme *Formation du personnel Plus^{MC}* qui comporte un système de tutorat accéléré à même de vous permettre d'obtenir les résultats désirés lorsque vous en avez le plus besoin.

L'ICPF n'est pas autorisé à accorder le titre PFA (planificateur financier agréé – CFP^{MC} ou Certified Financial Planner^{MC} et ). Ce titre est accordé uniquement dans le cadre d'une licence par le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers du Canada (CRSPFC) aux personnes qui ont suivi les cours exigés et réussi l'examen uniformisé du CRSPFC, qui possèdent l'expérience requise et qui ont accepté de se conformer au code de déontologie du CRSPFC.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

6) L'IFIC : le coordonnateur

● *Bouleversements d'ordre réglementaire*

● *Gouvernance des OPC*

Des changements proposés pourraient profondément modifier les règlements régissant les fonds communs de placement au Canada. Cette situation a incité l'IFIC à surveiller de près l'évolution de ce dossier, à formuler des commentaires au besoin et à s'assurer que ses membres soient au courant des changements proposés et de leurs incidences sur leurs affaires.

En février 2002, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique a publié un document de conception dans lequel elle propose des changements radicaux aux règles régissant les valeurs mobilières, dont le lancement d'un système d'accès continu aux marchés et la modification du processus d'inscription des sociétés de courtage. Une deuxième version de ce document a été rendue publique en juin 2002. De plus, une proposition portant expressément sur les fonds communs de placement est en cours de rédaction et devrait paraître prochainement. L'IFIC a mis sur pied un groupe de travail pour passer ces propositions en revue. Nous tiendrons nos membres au courant de l'évolution de ce dossier et ferons part, en leur nom, de nos commentaires aux organismes de réglementation.

En mai 2002, le ministère des Finances du Québec a déposé le projet de loi 107, qui vise l'adoption des

recommandations du rapport Martineau (publié en décembre 2001). En vertu de ce projet de loi, le Bureau des services financiers, la Commission des valeurs mobilières du Québec, l'Inspecteur général des institutions financières et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec fusionneront leurs opérations pour donner naissance à un organisme de réglementation unique dont la mission consistera à administrer toute la législation régissant le secteur financier. Le Comité de la réglementation de l'IFIC au Québec a mis sur pied un groupe de travail pour se pencher sur les enjeux soulevés par ce projet de loi et consulté des membres du Québec qui ont depuis présenté leurs observations au ministère des Finances.

En Ontario, le Comité d'étude quinquennale établi pour passer en revue les rouages de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario a publié l'ébauche d'un rapport et sollicité des commentaires à son sujet. Bien que certaines parties de ce rapport évoquent l'approche adoptée en Colombie-Britannique, d'autres en divergent sensiblement. L'IFIC a mis sur pied un groupe de travail pour étudier ce document et formuler ses commentaires. Ses efforts ont pour but de s'assurer que tous les projets visant à modifier les règles se traduisent par une réglementation cohérente et uniforme pour notre industrie.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

6) L'IFIC : le coordonnateur

- *Bouleversements d'ordre réglementaire*
- *Gouvernance des OPC*

Au mois de mars 2002, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont déposé la proposition 81-402 ayant pour objet le renouvellement du cadre réglementaire des OPC au Canada. La proposition intitulée « *Vers un meilleur équilibre, cadre renouvelé pour la réglementation des OPC et des sociétés de gestion* » présentait un cadre renouvelé de réglementation des OPC et des sociétés de gestion reposant sur cinq grands piliers. La gouvernance des OPC constituait l'élément principal du cadre réglementaire proposé. Afin de donner suite efficacement à la proposition, l'IFIC l'a examinée en profondeur puis, a demandé à ses membres de lui faire part de leurs observations à ce sujet. L'IFIC a également confié à un groupe de travail le soin d'examiner les préoccupations de notre secteur à l'égard de la proposition. Le groupe de travail était composé des divers intervenants de notre industrie afin d'assurer que les

intérêts de tous soient bien représentés. Nous avons invité nos membres à utiliser l'information compilée par le groupe de travail pour formuler leurs propres observations et pour définir les préoccupations en rapport avec leurs entreprises respectives. Cette initiative a permis d'assurer que le message des membres soit conforme à celui transmis par l'IFIC au nom de l'ensemble de l'industrie. Ainsi, les sociétés membres de l'IFIC ont eu l'occasion de faire part (*mémoire*) aux organismes de réglementation des questions touchant leur propre entreprise, tandis que l'IFIC a pu exposer le point de vue général de l'ensemble de l'industrie.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

7) L'IFIC : l'initiateur

- *Évaluation de portefeuilles*
- *Vive détermination*
- *Service de conciliation du secteur financier*
- *Marche à suivre relative au règlement des successions*

Bien que les lois sur les valeurs mobilières du Canada ne prévoient aucune ligne directrice précise sur la façon de déterminer la valeur liquidative des titres en portefeuille, elles exigent que les gestionnaires de fonds respectent les normes de conduite stipulées dans l'article 116, qui leur impose une obligation fiduciaire à l'égard de la méthode d'évaluation des portefeuilles. Il y a quelques années, l'IFIC a décidé d'élaborer des pratiques pour aider ses membres à mieux comprendre leurs obligations relativement à l'évaluation des portefeuilles et les sensibiliser davantage aux façons dont leurs concurrents et collègues calculent la valeur des fonds. Pour ce faire, l'IFIC a effectué un sondage sur les pratiques de l'industrie et en a analysé les résultats pour déterminer si celles-ci

étaient conformes aux principes comptables généralement reconnus. Ces démarches lui ont ensuite permis de publier deux ensembles de lignes directrices intitulés respectivement « *Correction des erreurs de la VANPA* » et « *Établissement de la juste valeur des titres en portefeuille* », qui ont d'ailleurs aidé l'industrie à composer avec les retombées des événements du 11 septembre 2001. L'IFIC travaille maintenant à la rédaction d'un guide qui, une fois terminé, fournira des conseils et des instructions concrètes à l'industrie sur les méthodes d'évaluation des portefeuilles et les mécanismes de contrôle s'y rapportant.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

7) L'IFIC : l'initiateur

- *Évaluation de portefeuilles*
- *Vive détermination*
- *Service de conciliation du secteur financier*
- *Marche à suivre relative au règlement des successions*

Le service de la réglementation de l'IFIC est vivement déterminé à poursuivre ses initiatives de réforme réglementaire au nom de ses membres et ce, tant au Canada qu'à l'extérieur du pays. Par le biais de contacts verbaux et écrits avec les organismes de réglementation, l'IFIC a été le catalyseur de changements à la fois tangibles et marqués qui visent à protéger les intérêts de ses membres.

La modification, au cours des cinq dernières années, de la législation provinciale régissant les placements de fiduciaires représente un exemple de la détermination de l'IFIC. Alors qu'auparavant la majorité des lois provinciales empêchaient les fiduciaires d'investir dans les actions ou parts de fonds communs de placement, la persistance de l'IFIC a donné naissance à un tout nouveau contexte pour ses membres. Compte tenu de la récente modification à la *Trustee Act* de la Colombie-Britannique, toutes les autorités législatives du Canada disposent maintenant d'une « règle de l'investisseur prudent » à l'intention des fiduciaires qui souhaitent investir dans des fonds communs de placement.

Sur la scène internationale, l'IFIC n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre les organismes américains de

réglementation, tant au palier fédéral que des États, d'accorder une dispense d'inscription aux courtiers canadiens en valeurs mobilières de même qu'aux sociétés de fonds communs dont les clients ont élu domicile au sud de la frontière. À l'heure actuelle, plus de 40 États ont accepté d'accorder cette dispense. Cette dernière est très avantageuse pour les courtiers en valeurs mobilières et les sociétés de fonds qui font affaire avec les nombreux Canadiens qui séjournent une bonne partie de l'année au pays de l'Oncle Sam.

Enfin, l'IFIC joue le rôle de source d'information et de coordonnateur entre les organismes de réglementation, les organismes responsables de l'application de la loi et les membres de l'Institut. Dans le contexte de vigilance accrue et de renforcement des mesures de sécurité rendus nécessaires en raison du blanchiment d'argent et des fraudes financières commises par des groupes terroristes au sein du secteur canadien des services financiers, l'IFIC fournit en permanence à ses membres des conseils et de l'information afin qu'ils puissent se conformer à la nouvelle réglementation.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

7) L'IFIC : l'initiateur

- *Évaluation de portefeuilles*
- *Vive détermination*
- *Service de conciliation du secteur financier*
- *Marche à suivre relative au règlement des successions*

L'IFIC, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, le Bureau d'assurance du Canada et l'Association des banquiers canadiens collaborent depuis plusieurs mois à l'établissement du Centre du réseau de conciliation du secteur financier, qui fournira un point de contact central aux investisseurs et consommateurs canadiens souhaitant exposer des problèmes ou déposer des plaintes concernant l'industrie des services financiers.

L'IFIC encourage ses membres à prendre part à ce service d'assistance et d'aiguillage destiné aux consommateurs, car nous croyons qu'il les aidera à manifester leur engagement envers leurs clients, ce qui, au bout du compte, favorisera leurs liens avec ceux-ci.

L'élaboration du Réseau de conciliation a débuté suite à l'annonce faite en *décembre 2001* par les associations participantes, dont l'IFIC. L'équipe de projet regroupe plus de 30 représentants d'associations professionnelles répartis entre cinq comités et groupes d'étude qui travaillent en collaboration avec le Forum

conjoint des autorités de réglementation du marché financier et d'autres représentants du gouvernement.

Cette initiative a pour but de veiller à ce que les questions, problèmes et plaintes des consommateurs soient traitées de façon juste et uniforme au sein de l'industrie et ce, avec rapidité, exactitude et courtoisie. Le Réseau de conciliation est formé de trois composantes, à savoir les sociétés de services financiers et leur service de gestion des plaintes respectif, le service d'assistance et d'aiguillage destiné aux consommateurs du Centre et trois services d'ombudsman liés à l'industrie. Ces services s'adresseront aux consommateurs de produits et services bancaires, de fonds communs de placement, de valeurs mobilières et de produits d'assurances IARD et de personnes.

Le Centre constituera un point de contact bilingue, accessible au moyen d'un numéro sans frais et d'un site Web, pour venir en aide aux consommateurs qui ne savent pas trop comment procéder pour déposer une plainte. Dans un premier temps, le Centre de conciliation du secteur financier invitera toujours le consommateur à s'adresser d'abord à l'établissement

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

7) L'IFIC : l'initiateur

- *Évaluation de portefeuilles*
- *Vive détermination*
- *Service de conciliation du secteur financier (suite)*
- *Marche à suivre relative au règlement des successions*

faisant l'objet d'une plainte. Il se chargera également d'élaborer, de diffuser et de faire la promotion de normes et de pratiques exemplaires en matière de service aux consommateurs et de traitement des plaintes et offrira une tribune aux entités participantes. Il publiera également un compte rendu annuel sur les activités du Réseau et mènera des campagnes de sensibilisation afin de faire connaître les services du Réseau aux consommateurs de services financiers.

Les services sectoriels indépendants de conciliation disposeront de l'autorité nécessaire pour faire enquête sur les plaintes déposées par les consommateurs qui ont épuisé tous les recours mis à leur disposition au niveau de l'entreprise et qui souhaitent poursuivre leurs démarches. Ils seront en mesure de formuler des recommandations visant à assurer que le consommateur soit traité de manière équitable.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

7) L'IFIC : l'initiateur

- *Évaluation de portefeuilles*
- *Vive détermination*
- *Service de conciliation du secteur financier*
- *Marche à suivre relative au règlement des successions*

En janvier 2002, l'IFIC a mis sur pied un groupe de travail pour se pencher sur le manque d'homogénéité de la marche à suivre relative au règlement des successions au sein de l'industrie des fonds communs de placement. Cette nouvelle initiative a pour but de normaliser, dans la mesure du possible, les marches à suivre et les exigences relatives au règlement des successions et de fournir des conseils à ce sujet aux sociétés de gestion des fonds.

On relève certaines des divergences suivantes entre les différentes marches à suivre :

- inscriptions de compte permises ;
- traitement des opérations financières ;
- limites relatives aux exigences d'homologation ;
- documents requis (ex. : déclaration de transmission ou lettre d'instructions) ;
- désignation de bénéficiaire ; et
- moment de l'envoi des reçus aux fins de l'impôt.

Le groupe de travail est en train de mettre au point un formulaire de réclamation successorale à l'intention des fonds communs de placement, lequel regroupe les lettres de déclaration, d'indemnité et d'instructions des exécuteurs testamentaires et des bénéficiaires. Il y aura deux versions de ce formulaire, dont une pour les successions où l'homologation est octroyée et l'autre pour les successions ab intestat et celles où aucune homologation n'est obtenue. Le groupe de travail prévoit rédiger des lignes directrices détaillées qui accompagneront ces deux formulaires.

Au sein des fonds canadiens, les exigences relatives au règlement des successions varient selon le genre de comptes. L'un des principaux mandats du groupe de travail consiste à établir des normes minimums pour remédier à ces divergences.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC

Avis sur les meilleures pratiques en matière de communications publicitaires : Permet aux responsables de l'élaboration des communications publicitaires de se conformer à la réglementation pertinente.

Avis sur les meilleures pratiques en matière de publicité à frais partagés : Guide visant à aider les membres à déterminer si une communication publicitaire répond aux exigences relatives à la publicité à frais partagés de la Norme canadienne 81-105. Il aide les gérants et courtiers de fonds communs à se conformer à ces exigences dans le cadre de leurs communications publicitaires.

Bulletin intégral sur les communications publicitaires (en anglais seulement) : Indications données aux membres de l'IFIC quant à l'interprétation et à l'application des règles contenues à la partie 15 de la Norme canadienne 81-102.

Bulletins techniques de l'IFIC (en anglais seulement) : Explication et interprétation de questions intéressant le secteur des fonds communs de placement, y compris le bulletin révisé numéro 21 portant sur les taux de rendement personnels.

Bulletin intégral sur les pratiques commerciales (en anglais seulement) : Éclaircissements sur les pratiques commerciales et sur l'interprétation de la Norme canadienne 81-105.

Code de déontologie de l'IFIC : Rappel des responsabilités du membre de l'IFIC à l'égard des clients et des porteurs de parts.

Code sur la protection des renseignements personnels : Aborde la façon dont les membres de l'IFIC

recueille, utilise et protège les renseignements personnels de leurs clients et sur le droit dont disposent ces derniers d'avoir accès aux renseignements les concernant. Les membres qui se conforment aux dispositions du Code ont le droit d'apposer le sceau de conformité aux exigences de l'IFIC.

Correction des erreurs de la VANPA : Document servant à guider les intervenants de l'industrie en ce qui a trait aux obligations fiduciaires des gérants de fonds communs au sujet des écarts relatifs au calcul de la VANPA d'un fonds commun de placement.

Droit de désistement et de résiliation – Avis sur les pratiques exemplaires : Document qui résume les obligations en ce qui a trait à la remise des prospectus et les avis d'exécution des ordres et qui indique la meilleure façon de procéder pour s'acquitter de ces obligations.

Formulaire d'autorisation limitée et lignes directrices : Formulaire accompagné de lignes directrices conçus pour répondre au désir des investisseurs qui souhaitent donner à leur courtier ou représentant l'autorisation d'effectuer certaines transactions en leur nom.

Formulaire type d'ouverture de compte : Formulaire type de l'IFIC pour l'ouverture d'un compte par une société de gestion ou un courtier.

Guide de correction des erreurs : Guide décrivant les erreurs reliées aux opérations et proposant une marche à suivre pour effectuer les redressements nécessaires.

Guide de planification en cas de sinistre : Lignes directrices pour aider les sociétés de gestion de fonds communs de placement à planifier la poursuite de leurs activités en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC *(suite)*

Guide pratique de conformité pour les placeurs : Guide sur la réglementation rédigé en termes simples et facile à consulter, à l'intention des placeurs.

Guide pratique de conformité pour les sociétés de gestion : Guide sur la réglementation rédigé en termes simples et facile à consulter, à l'intention des sociétés de gestion.

Guide pratique de l'IFIC sur le traitement des transactions effectuées au cours des 60 premiers jours : Fournit des conseils aux entreprises qui reçoivent des contributions destinées aux investissements à capital de risque et des cotisations à des REER le ou avant le soixantième jour suivant la fin de l'année mais qui ont de la difficulté à exécuter les transactions tout en respectant la date limite établie par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Lignes directrices et formulaire concernant les transferts de comptes enregistrés : Série de procédures et formulaire destinés à assurer le traitement ponctuel des transferts de comptes enregistrés.

Lignes directrices et formulaire relatifs aux REEE : Lignes directrices destinées à guider les promoteurs de REEE dans l'adoption d'un formulaire normalisé destiné à faciliter les transferts entre REEE.

Lignes directrices et formulaires sur les activités de commercialisation conjointe : Série de lignes directrices et de formulaires destinés à faciliter et à uniformiser les demandes de soutien en rapport avec des activités de commercialisation conjointe en vertu de la partie 5.1 de la Norme canadienne 81-105.

Lignes directrices relatives au code de déontologie du placeur : Lignes directrices auxquelles

les employés, les représentants autorisés, les administrateurs et les dirigeants des placeurs membres de l'IFIC devraient se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

Lignes directrices relatives au code de déontologie des gérants de fonds communs de placement : Lignes directrices auxquelles les employés, les administrateurs et les dirigeants des sociétés de gestion membres de l'IFIC devraient se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

Lignes directrices relatives aux communications publicitaires diffusées sur Internet : Un outil destiné à aider les membres de l'IFIC à relever le défi que représente la diffusion de messages publicitaires sur la grande Toile.

Lignes directrices sur le programme de gestion des images : Lignes directrices pour réduire la consommation de papier grâce à l'utilisation du scanner.

Rapport final du Comité du Code de déontologie relatif aux opérations personnelles (rapport en anglais seulement, comprenant le Code de déontologie modèle sur les opérations personnelles, offert en français également) : Lignes directrices en matière de transactions personnelles auxquelles les sociétés de gestion doivent se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

Rapport du groupe de travail sur la juste valeur marchande : Lignes directrices destinées à aider les sociétés de fonds à déterminer dans quelles circonstances elles doivent avoir recours à l'établissement de la juste valeur marchande de certains titres.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC *(suite)*

Service aux clients résidant aux États-Unis – Guide préparé par l'IFIC à l'intention des gérants et courtiers de fonds communs : Guide destiné à aider les courtiers en valeurs mobilières et les gérants de fonds communs à comprendre la réglementation complexe américaine qui régit l'interaction avec les clients qui résident aux États-Unis.

Sites Internet - Questions d'actualité, meilleures pratiques et recommandations : Recommandations relatives aux questions d'ordre juridique et autres en rapport avec l'exploitation de sites Internet par les membres de l'IFIC.

Traitement des ordres reçus directement des investisseurs - Guide de l'IFIC à l'intention des gérants de fonds communs : Marche à suivre proposée aux gérants de fonds qui reçoivent des ordres transmis directement par un investisseur.

Documents d'information publique mis à la disposition des membres de l'IFIC :

- Cédérom intitulé « **Investir dans les fonds communs de placement** » : Il s'agit d'un outil interactif pour partir à la découverte des fonds communs de placement
- Diaporama - un outil de formation présenté en version PowerPoint intitulé « **Les fonds : un choix d'avenir** »

- Guide de planification financière de 33 pages intitulé « **Investissez dans votre avenir** » qui permet de partir à la découverte des fonds communs et d'explorer diverses stratégies de placement
- Guide FCP ou Comment lire un tableau de FCP
- **Foire aux questions des investisseurs :** Documents portant sur une vaste gamme de sujets en rapport avec la réglementation et le monde des placements
- Fonds communs de placement 101 : Site Web conçu spécialement pour les élèves et les étudiants canadiens, à www.votreargent.ific.ca

*Une partie de la documentation destinée au grand public est disponible en anglais seulement. Certains documents sont aussi offerts en français. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec l'IFIC.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

9) Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF

Le Cours des fonds d'investissement canadiens (cours offert en français) : Tout au long du cours, les apprenants acquièrent des connaissances et font des exercices directement reliés aux tâches qu'ils seront appelés à effectuer en tant que représentants en fonds communs de placement. Les étapes sont présentées dans un ordre très semblable à celui qu'ils devront suivre avec leurs clients. Notre rôle consiste non seulement à présenter aux étudiants la matière qu'ils doivent assimiler mais aussi à leur donner l'occasion de travailler sur des études de cas qui leur permettent de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Il s'agit du cours que doivent réussir les représentants en épargne collective au Canada. (La version papier de ce cours est accompagnée d'un cédérom interactif.)

Le Cours des opérations sur fonds d'investissement canadiens (cours offert en français) : Élaboré en 1995, ce cours permet aux étudiants de se familiariser avec les tâches administratives et d'exploitation qui sont propres au secteur des fonds communs de placement. Ce cours qui s'adresse aux représentants en fonds communs, aux responsables de l'administration des firmes de courtage, ou encore au personnel de gestion des fonds chargé du traitement des opérations sur fonds communs, comprend des annexes, des questions de révision, un glossaire de même qu'un examen spécimen.

Le Cours à l'intention des directeurs de succursale (maintenant offert en français) : Ce cours a été conçu dans le but de donner aux directeurs de succursale les connaissances voulues sur la réglementation, les politiques et les pratiques de la profession, de sorte qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance et de se conformer aux règles de la commission des valeurs mobilières dans leur territoire de compétence.

Le programme en ligne Planificateur financier agréé (en anglais seulement) : En tant que chef de file de la formation en planification financière au Canada, l'Institut canadien de planification financière (ICPF) élabore et assure le respect de normes élevées pour les personnes exerçant la profession de planificateur financier. L'ICPF offre par le biais d'Internet quatre cours menant à l'obtention du titre de planificateur financier agréé reconnu à l'échelle mondiale (Certified Financial Planner^{MC}). Ce programme fournit à ceux qui se destinent à la profession de planificateur financier les connaissances et les habiletés pratiques requises pour faire carrière dans ce secteur en expansion rapide. Après avoir réussi l'examen exigé dans le cadre du programme, les étudiants peuvent se présenter à l'examen menant à l'obtention du titre très prisé de planificateur financier agréé qui répond aux exigences du Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers.

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

9) Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF *(suite)*

Le Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs (en anglais seulement) : Il s'agit du cours que le représentant en fonds communs déjà inscrit auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières doit réussir pour être habilité à placer des titres de fonds d'investissement des travailleurs (FIT). Ce cours est accrédité par les organismes de réglementation de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et du Manitoba. Le cours vise à donner à l'étudiant une bonne compréhension de ce type de fonds et de leurs différences par rapport aux fonds communs de placement ordinaires. Le Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs comporte des annexes indiquant les différentes exigences requises en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Manitoba.

Le Cours à l'intention des dirigeants, associés et administrateurs (en anglais seulement) : Ce cours vise à fournir aux dirigeants, associés et administrateurs la connaissance de la réglementation et des politiques nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et au respect des règles applicables dans le territoire où ils exercent leurs fonctions.

Le Manuel complet du représentant sur les fonds distincts (en anglais seulement) : Ce cours vise à expliquer les principales différences entre les fonds distincts et les fonds communs de placement. L'accent est mis sur la convenance des titres des fonds distincts par rapport aux besoins du client et sur les questions touchant à la garantie que comportent ces fonds. Le cours se fonde sur des exemples concrets pour illustrer la convenance aux besoins du client, de façon que les principes importants soient bien assimilés.

Programme de formation permanente (en anglais seulement) : Fidèle à notre mandat qui consiste à aiguiser les connaissances et les compétences du grand public et des personnes qui œuvrent dans le secteur des services financiers, nous proposons quinze cours dans le cadre de la formation permanente. Ces cours vous permettent d'accumuler tous vos crédits à un guichet unique. Chaque cours donne droit à huit crédits dans le cadre du programme d'éducation permanente, à l'exception du cours portant sur l'évaluation des risques liés aux placements qui, lui, donne droit à dix crédits.

10) Conseil d'administration 2001-2002 de l'IFIC

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ



Rangée avant

Michael Butler	Fonds mutuels NordOuest
Edgar Legzdins	BMO Fonds d'investissement
Joanne Vézina	Gestion financière Talvest
W. Terrence Wright, c.r., VICE-PRÉSIDENT	Groupe Investors
Kevin Wolfe, PRÉSIDENT	Franklin Templeton Investments
Hon. Thomas A. Hockin, PRÉSIDENT	L'Institut des fonds d'investissement du Canada
Susan Han	Gestion de fonds AIM
Gary Corsi	Placements Spectrum (a quitté ses fonctions le 27 juin 2002)
Thomas J. Rice	Rice Financial Group

Rangée centrale

Richard E. Austin	Placements Scotia
Ron Cannata	Working Ventures Investment Services
Jamie Williams	IPC Investment Corp.
Michel Fragasso	Capital Teraxis
Jeff Carney	Fidelity Investments
Robert Frances	Services en placements PEAK
Peter Anderson	Fonds CI
Normand Paquin	Fiducie Desjardins

Rangée arrière

Chris Hodgson	Placements Altamira	Blake Goldring	Les Fonds AGF
Ted Cadsby	Placements CIBC	Don Ferris	Mawer Investment Management
Michael Banham	Clarica	Joseph Canavan	Fonds communs Synergy

Absents de la photo :

Stephen Griggs	Groupe de fonds AIC	Robert Dameron	Ontario Teacher's Group
S.R. (Bob) Munroe	Assante Financial Management Ltd.	Don Panchuk	Phillips, Hager & North Investments Inc.
Paul Hogan	Partenaires Cartier Groupe financier	Brenda Vince	Fonds d'investissement Royal Inc.
Robert Ferguson	CMG-Worldsource Financial (a quitté ses fonctions le 4 déc. 2001)	Steve Geist	Gestion de placements TD
Ned Goodman	Fonds d'investissement Dynamique	Tim Calibaba	TWC Financial Corporation
Stephen J. Baker	HSBC Investment Funds	Joseph MacDonald	Gestion de capital YMG (a quitté ses fonctions le 6 mai 2002)

11) Conseil d'administration 2001-2002 du CFIQ

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ



Rangée arrière

Gordon Gibson
 Pierre Trépanier
 Éric Lapierre
 Richard Leclerc

Financière Banque Nationale
 (a quitté ses fonctions le 8 fév. 2002)
 Fonds d'investissement Royal inc.
 Groupe Investors
 Banque Laurentienne du Canada

Rangée avant

Robert Frances
 Michel Fragasso
 Joanne Vézina, PRÉSIDENTE
 Marc Dubuc
 Richard Boivin

Services en placement PEAK
 Capital Teraxis
 Gestion financière Talvest inc.
 Fiducie Desjardins
 Partenaires Cartier Groupe financier

Absents de la photo :

Pierre Hamel
 Pierre Lizé
 Bernard Letendre, DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT
 Michel Marcoux
 Hon. Thomas A. Hockin, VICE-PRÉSIDENT

Optimum Placements inc.
 Berkshire Group
 Fonds communs de placement Standard Life
 Avantages Services Financiers
 L'Institut des fonds d'investissement du Canada

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

12) Comités de l'IFIC et du CFIQ

Comité d'organisation des congrès

Gary Teelucksingh, PRÉSIDENT	CGI Group Inc.	Sarah Hurley	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Ken Lecuyer	AdminSource Inc.	Christine Evans	RBC Investissements
Glenn Cooper	Placements Altamira	Carolyn Maugeri	State Farm Investor Services
William Humes	Services financiers DD Humes inc.	Emma Phillips-Dwyer	State Street Trust Company Canada
Paul Gibbons	Deloitte & Touche s.r.l.	Lesley Pascoe	Banque TD
Christina Carscallen	FRI Corporation	Dianne Walker	Quadrus Investment Services Ltd. (a quitté ses fonctions en avril 2002)
Carolyn Horan	Informco Inc.		
Marty Fraser	Jewelstone Systems Inc.		
Mary O'Leary	Placements Manuvie Internationale Itée		

Comité de l'éducation

Steven Kelman, PRÉSIDENT	Steven G. Kelman & Associates	Elizabeth Armstrong	BMO Nesbitt Burns
Jason Grieve	Placements Altamira	Sandra Shibata	Groupe Investors
Laura Hinton	Investment Planning Counsel	Lesley Pascoe	Banque TD
Scott Falconer	Merrill Lynch Canada Inc.	Lindy Small	Franklin Templeton Investments Corp.
Alan Harbinson	Banque Scotia	Elizabeth Miller	Placements Spectrum (a quitté ses fonctions en janvier 2002)
Donna Spagnolo	Borden Ladner Gervais s.r.l.		

Comité conjoint IFIC /FundSERV des opérations et procédures

Paul Ferrier, PRÉSIDENT	Placements Scotia	Leslie Culjat	Fonds mutuels NordOuest
Reginald Alvares	Adminsource Inc.	Gilles Bouillon	Services en placements PEAK
Jane Stephenson	Placements Altamira	Desiree Schroer	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Rose Reentovich	Assante Advisory Services	Phillip Buddle	State Street Trust Company Canada
Brian Behrman	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Jill McCain	Fonds communs Synergy
Richard Schuetz	Fonds d'investissement Dynamique	Judy Van De Sype	TWC Financial Corp.
Doug Bennett	Edward Jones	Joanne Vézina	Gestion Financière Talvest
Kathleen Laponsee	ING	Joanne Currie	Groupe de fonds AIC (a quitté ses fonctions en novembre 2001)
Patricia Dunwoody	International Financial Data Services	Gerri Hoy	IQON Financial Inc. (a quitté ses fonctions en novembre 2001)
Dirk McRobb	Jones Heward Investment Management Inc.	Ash Tahbazian	State Street Fund Services (a quitté ses fonctions en février 2002)
Kim Maggiacomo	MRS Inc.		
Sally Fazal	Corporation financière Mackenzie		
Bill Devolin	Financière Manuvie		

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

12) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

Comité des relations publiques

Steve Rive, PRÉSIDENT	Barclays Global Investors Canada Ltd.	Anne Lachance Suzanne David	Fleishman-Hillard Canada Inc. MRS Inc.
Dwarka Lakhan	Placements Altamira	Jim Harries	Simplified Communications Group Inc.
Linda Knight	BMO Fonds d'investissement	Laura Sadak	Gestion de placements TD
Kyle Stuart Pohanka	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Heather Whyte	
Murray Oxby	Fonds CI		
Manny DaSilva	DALBAR Inc.	Elaine Evans	MRS Inc.
Cheryl Davidson	Ernst & Young		(a quitté ses fonctions en novembre 2001)
Tracy Hooley	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.		

Comité de la réglementation

André Poles, PRÉSIDENT	Torys s.r.l.	Donald Macdonald Mary Filippelli	Groupe Investors KPMG s.r.l.
Judy Goldring	Les Fonds AGF	D'Arcy Chadwick	Fonds d'investissement Royal inc.
Shaun Devlin	Assante Financial Management Ltd.	James Ross	Fonds communs Synergy
Jason Brooks	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Ed Skwarek	Gestion de placements TD
James Hutchinson	CGI Group Inc.	Dawn Scott	Torys s.r.l.
Sandra Kegie	CMG-Worldsource Financial Services		
André Fok Kam	CDP Financial Services	Andy Gallagher	KPMG (a quitté ses fonctions en avril 2002)
Brad Beuttenmiller	Clarica	France Beaudry	Capital Teraxis
Lewis Dubrofsky	Fidelity Investments Canada Limitée		(a quitté ses fonctions en juillet 2002)

Comité directeur des communications publicitaires

David Burbach, PRÉSIDENT	Fidelity Investments Canada Limitée	Glenn Butt Fraser Ball	FundTrade Financial Corp. Guardian Group of Funds Ltd.
Neil McLean	Placements Altamira	Douglas Jones	Groupe Investors
Scott McEvoy	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Gordon Pansegrau	Financière Manuvie
Carol Henrickson	CM Investment Management Inc.	Nancy Church	Fonds d'investissement Royal inc.
Mary J. Empensando	Clarington Funds	Catherine de Freitas	Gestion de placements TD
Tony Tiberi	Diversifolio Financial Services Ltd.		
Rahim Rajpar	Elliott & Page Mutual Funds	Christine Lasky	Placements Spectrum
Pierre-Yves Châtillon	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.		(a quitté ses fonctions en juin 2002)

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

12) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

Comité des pratiques commerciales

Jeanne Beverly-Cook, PRÉSIDENTE	Gestion de placements TD	Christopher Enright	FundTrade Financial Corp.
Stephen Elioff	Les Fonds AGF	John Kaszel	Guardian Group of Funds Ltd.
David Bhatt	Gestion de fonds AIM	Bernie Marshall	HSBC Investment Funds
Kathryn Ash	Borden Ladner Gervais s.r.l.	David Cheop	Groupe Investors
Mervyn Ramos	Deloitte & Touche s.r.l.	Christina Parr	Money Concepts (Canada) Ltd.
Garth Foster	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.	Maureen Harvey	Open Access Limited
Shelagh O'Gorman	Fidelity Investments Canada Limitée	Thomas Rice	Rice Financial Group
		Lena Thibault	Gestion Financière Talvest

Comité directeur de la fiscalité

Jamie Golombek, PRÉSIDENT	Gestion de fonds AIM	Larry Murray	KPMG s.r.l.
Judy Lai	Les Fonds AGF	Dinaz Dadyburjor	Corporation financière Mackenzie
Milan Legris	Groupe de fonds AIC	Nigel Johnston	McCarthy Tetrault s.r.l.
Phillip Bhagoutie	Assante Advisory Services	Thomas C. Lee	RBC Investissements
Craig Webster	Borden Ladner Gervais s.r.l.	Ann Marie McGovern	Torys s.r.l.
Debbie Pearl-Weinberg	CIBC	Sam London	Mackenzie (a quitté ses fonctions en mai 2002)
Ronald Wilson	Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.	Ann Noges	RBC (a quitté ses fonctions en juin 2002)
Ian Hunter	Ernst & Young s.r.l.		
Dennis Tew	Franklin Templeton Investments Corp.		
Gary Green	Groupe Investors		

12) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

Table des matières

- 1 Message du président – Tom Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – Kevin Wolfe
- 3 Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : le défenseur
- 5 L'IFIC : l'éducateur
- 6 L'IFIC : le coordonnateur
- 7 L'IFIC : l'initiateur
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 10 Conseil d'administration 2001- 2002 de l'IFIC
- 11 Conseil d'administration 2001- 2002 du CFIQ
- 12 Comités de l'IFIC et du CFIQ

Comité de communication

Marc Dubuc, PRÉSIDENT	Fiducie Desjardins	Sylvie Coulombe	Clarica
Jean Morin	Capital Teraxis	Pierre Hamel	Optimum Placements Inc.

Forum de conformité pour les placeurs et distributeurs

Benoît Jolicoeur, PRÉSIDENT	Valeurs mobilières NBG	Élizabeth Manoukian	Quadrus
Laura Ladisernia	Banque Laurentienne du Canada	Danielle Venne	Services conseils Financière Sun Life
Pierre Lizé	Capital Teraxis	Souad Siala	Services en placements PEAK
Julie Blais	Fidelity Investments Canada Limitée	Constance Comte Boucher	Services financiers Diversifolio
Léna Thibault	Gestion financière Talvest	Nancy Lachance	Partenaires Cartier Groupe financier
Frédéric Belleau	Groupe financier Performa Ltée	Daniel Bissonnette	Services financiers Planifax
Réjean Bilodeau	Investissements BBA inc.	Alain Houle	StrategicNova
François Vaillancourt	Placements Optifonds inc.		

Comité d'opérations et d'administration

Guy Chouinard, PRÉSIDENT	Groupe financier Performa Ltée	Chantal Sauriol	Groupe Investors
Julie Vaillancourt	Banque Laurentienne du Canada	Marie-Line Boutin	Placements Optifonds inc.
Marc Légaré	Consultant	Gilles Bouillon	Services en placements PEAK
Lynda Grenier	Fiducie Desjardins	Élise Bourret	Standard Life
Stephen Biringer	Gestion financière Talvest	Josie Pampena	Standard Life

Comité de réglementation

Michel Fragasso, PRÉSIDENT	Capital Teraxis	Léna Thibault	Gestion financière Talvest
Éric René	Banque Laurentienne du Canada	Éric Lapierre	Groupe Investors
Jean-Guy Grenier	BioCapital inc.	François Morin	Groupe Investors
Pierre Lizé	Capital Teraxis	Alain Dugal	PricewaterhouseCoopers
Patrice Jourdain	Desjardins Ducharme Stein Monast	Robert Frances	Services en placements PEAK
Pierre-Yves Châtillon	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.	Maxime Bernier	Standard Life
Julie Blais	Fidelity Investments Canada Limitée		

